

citiz



Citiz lance

OBJECTIF-AUTOPARTAGE.COOP

une campagne de souscription en ligne pour développer l'autopartage en France, dans tous les territoires.

Pour agir concrètement en faveur de la transition écologique, Citiz lance un appel à tous les citoyens engagés, utilisateurs, salariés, entreprises, associations, collectivités... pour souscrire au capital de CITIZ DÉVELOPPEMENT et tripler son offre d'autopartage d'ici 2025, notamment dans les villes de 100 000 habitants.

“ Nous organisons une levée de fonds pour faire décoller l'autopartage en France. Nous avons besoin que les sociétaires et de nombreux citoyens qui ont la volonté de s'impliquer et de se déplacer autrement nous rejoignent dans cette aventure collective. Investir dans Citiz, c'est participer directement à développer des solutions de mobilité partout en France. La mobilité est un sujet majeur pour les citoyens et c'est aussi une question d'égalité des territoires. ”

Jean-Baptiste Schmider
PDG du Réseau Citiz



En souscrivant à une ou plusieurs parts sociales (250 € la part sociale), les sociétaires sont directement impliqués, au côté des salariés et des autres partenaires de l'écomobilité (collectivités, ...), pour proposer de nouveaux services adaptés aux besoins de mobilité. Le parcours de souscription démarre sur le site en ligne :

objectif-autopartage.coop



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATIVE CITIZ ?

Grâce aux nouveaux sociétaires, Citiz a l'ambition de franchir un cap :

- déployer 5000 véhicules partagés d'ici 3 ans
- développer les services dans 340 villes
- proposer aux sociétaires et aux citoyens engagés, de participer à l'émergence d'un nouveau modèle économique vertueux et à de nouvelles solutions de mobilité accessibles au plus grand nombre



POURQUOI DEVENIR SOCIÉTAIRE DE CITIZ ?

L'autopartage, une solution complémentaire de mobilité

L'autopartage est complémentaire des autres solutions de mobilité (transports en commun, mobilités douces et autres mobilités partagées). L'objectif est de renforcer son usage en complément des offres de mobilité existantes dans les territoires.

L'autopartage, un des maillons de la transition écologique

L'autopartage contribue à réduire la pollution de l'air et l'encombrement urbain : chaque voiture partagée permet de remplacer jusqu'à 8 voitures personnelles⁽¹⁾ et évite l'émission d'environ 10 T de CO² par an⁽²⁾.

En outre, les autopartageurs changent leurs habitudes⁽³⁾ de mobilité et bénéficient des transports collectifs et des modes actifs (marche à pied, vélo, trottinette...) contribuant à la réduction des émissions de CO².

L'égalité des territoires face à la mobilité

Le développement de l'autopartage dans les villes moyennes, doit permettre de renforcer l'offre de mobilité dans les territoires, et pas seulement dans les grandes métropoles, afin de contribuer à l'égalité des territoires en matière de mobilité.



Un statut coopératif avec une gouvernance démocratique et transparente

La prise de parts sociales ouvre un droit de vote à l'Assemblée Générale. Selon le principe 1 personne = 1 voix, quel que soit son niveau d'engagement, l'avis de chacun des membres est pris en compte. Toutes les décisions des instances de direction sont publiques et chaque membre peut consulter les comptes.

Le statut de SCIC* confère à Citiz l'obligation d'investir au moins 57,5 % des excédents dans le développement et la rémunération du capital est fortement limitée et encadrée. Son conseil d'administration doit être représentatif en associant salariés, partenaires, utilisateurs, sociétaires, entreprises locales et collectivités dans la même structure.

Avantage fiscal lié au sociétariat

Le sociétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% du montant l'année de la souscription s'il conserve ses parts durant 5 ans.

Dans le monde difficile que nous connaissons aujourd'hui (enjeux climatique et énergétique...), s'impliquer dans l'autopartage Citiz, c'est participer à un projet coopératif en faveur de la transition écologique, avec des valeurs humaines et citoyennes dont le but n'est pas celui du profit.

Citiz, fondamentalement coopératif...



CONTACT PRESSE

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91
marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr

citiz

citiz.coop   

(1) Source : Enquête Ademe 6T 2022

(2) Source : Citiz

(3) Source : Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français

* SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif